

Bilan d'activité du **RPE**

en 2024

Madame, Monsieur,

La campagne de collecte des données d'activité des Relais petite enfance (RPE) est lancée et nous vous invitons à saisir les données d'activité 2024 de votre structure.

Les informations que vous nous transmettez sont importantes car elles servent à l'élaboration de bilans départementaux et nationaux permettant de rendre compte de l'activité diversifiée des RPE.

Cette saisie est complémentaire à ce que vous renseignez dans le portail partenaire (AFAS).

Les informations des questions grisées seront alimentées au moment de la production du bilan définitif, c'est-à-dire une fois que :

- ce questionnaire sera validé par le RPE et la Caf
- la déclaration réelle d'activité sera complétée via le portail partenaire puis validée par la Caf

La qualité et la complétude des données de ce questionnaire et des données renseignées dans AFAS sont importantes pour produire un bilan de qualité.

Nous vous conseillons vivement de compléter ce formulaire à partir d'un ordinateur et d'éviter tout support mobile (smartphone, tablette). Vous pouvez compléter ce questionnaire en plusieurs fois, vos réponses sont enregistrées au fur et à mesure. Ne perdez pas le lien qui vous a été envoyé, il vous permettra de vous reconnecter et de poursuivre vos saisies.

En cas de question, nous vous invitons à vous adresser au(x) référent(s) de votre Caf dont les coordonnées se trouvent en page 1 de ce formulaire.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Magali et Louise, responsables de la campagne pour la Cnaf

1 - IDENTITE DU RPE et CONTACTS RPE/Caf

Si les informations ci-dessous ne sont pas justes ou ne sont pas renseignées, nous vous demandons de les modifier dans le portail partenaire Afas.

Nom du RPE :

Identifiant MAIA du RPE :

Adresse du RPE :

Dernière déclaration MAIA connue au 01/03/2025 :

Type de déclaration :

Période d'agrément :

du au

Nom du gestionnaire :

Référents de la Caf : Il s'agit de saisir les coordonnées de la personne en Caf qui sera notifiée lors de la validation des saisies par le RPE.

Référent 1 :

Prénom NOM :

Adresse mail :

Référent 2 :

Prénom NOM :

Adresse mail :

Ces informations sont-elles correctes ?

Oui

Non

Nouveau référent 1 :

Prénom NOM :

Adresse mail :

Nouveau référent 2 :

Prénom NOM :

Adresse mail :

Référent au sein du RPE : Il s'agit de saisir les coordonnées de la personne au sein du RPE que la CAF peut contacter en cas de besoin.

Prénom NOM :

Email :

Téléphone :

2 - DONNEES DE POPULATION DU TERRITOIRE DU RPE

Ces informations sont à compléter :

- par le RPE si la CAF lui a transmis les éléments nécessaires (une vérification et validation par le référent Caf sera nécessaire)
- ou par le référent de la CAF à partir d'Imaje si le RPE n'a pas reçu les informations au préalable.

Attention, les données saisies ici doivent bien correspondre à la zone de couverture du RPE (c'est-à-dire aux valeurs de l'ensemble des communes couvertes par le RPE). Il ne s'agit pas de saisir les données départementales.

Les données Imaje ne permettant pas d'obtenir des données infra-communales, dans le cas où plusieurs RPE couvrent une même commune, nous vous demandons de proratiser les données Imaje pour ventiler au mieux ces données sur chacune des structures de ce territoire communal (exemple de ventilation possible : si 3 RPE sont implantés sur une commune, si vous ne disposez pas de données plus fines, vous pouvez diviser le nombre d'assistants maternels ou le nombre de familles de cette commune par 3 et saisir cette valeur pour chacun des RPE implantés sur cette commune).

Ceci permettra ensuite de calculer des ratios plus cohérents lors des analyses (ex: proportion d'assistants maternels du territoire ayant participé à une animation du RPE).

Nombre d'assistants maternels sur le territoire du RPE agréés en activité au 31 décembre 2023 sur le territoire du RPE :

Nombre d'assistants maternels sur le territoire du RPE agréés actifs au moins un mois en 2023 sur le territoire du RPE :

Nombre de familles CAF et MSA avec enfants de moins de 3 ans en 2023 sur le territoire du RPE :

Nombre d'enfants CAF et MSA de moins de 3 ans en 2023 sur le territoire du RPE :

3 - IMPLANTATION ET COUVERTURE DU RPE

3.1 La couverture du RPE

Nombre de communes couvertes par le RPE en 2024 :

Liste des communes couvertes par le RPE en 2024 :

Vérifier que sont bien indiquées toutes les communes couvertes par le RPE telles qu'indiquées dans le projet de fonctionnement de ce dernier (et non pas uniquement les communes sur le territoire desquelles le RPE se déplace lui-même au titre de son activité itinérante)

3.2 L'itinérance du RPE

En 2024, le RPE était-il itinérant ?

Oui

Non

| | |
|--|--|
| Lieu d'accueil principal et itinérance | <p>La notion de lieu d'accueil principal concerne le cas où l'activité du Ram est répartie sur plusieurs lieux / locaux / implantations. Le lieu d'accueil principal va donc être le lieu de "référence" déterminé par le gestionnaire et la Caf. Ce lieu va servir au moment du conventionnement et lors de la création du dossier dans Maia.</p> <p>L'itinérance concerne les actions délocalisées se déroulant en dehors des murs du lieu d'accueil principal. Il peut s'agir de permanences d'information (en direction des familles et des assistants maternels) ou d'actions d'animation collective (en direction des professionnels, parents et enfants). Un Ram est donc considéré comme itinérant quand au moins une de ses actions se déroule en dehors du lieu d'accueil principal, que ce soit dans la commune ou hors de la commune du lieu d'accueil principal.</p> <p>Un Ram n'est pas itinérant quand il effectue 100% de son activité dans le lieu d'accueil principal.</p> |
|--|--|

3.3 Les MAM sur le territoire

Connaissez-vous le nombre de MAM ayant eu une activité sur le territoire en 2024 ?

Oui Non

Si oui, Nombre de MAM en activité sur le territoire du RPE en 2024 : MAM

Savez-vous combien d'assistants maternels travaillaient dans ces MAM en 2024 ?

Oui Non

Si oui, nombre d'assistants maternels agréés ayant travaillé au sein de ces MAM en 2024 : assistants maternels

4 - FONCTIONNEMENT ET MOYENS DU RPE

4.1 Eléments contextuels de l'activité du RPE en 2024

Éléments de contexte de l'année 2024 (contexte géographique, partenarial, social et culturel...) (facultatif) :

4.2 L'ouverture du RPE

Nombre de mois d'ouverture en 2024 : (si l'information n'est pas juste ou pas renseignée, nous vous demandons de la modifier dans le portail partenaire AFAS. La modification ne sera cependant visible que dans le bilan définitif produit en fin de campagne)

Nombre de jours où le RPE a fonctionné (avec ou sans accueil du public) en 2024 : jours

Nombre d'heures d'ouverture par jour sur une semaine « type » :

- **Lundi : heure(s)**
- **Mardi : heure(s)**
- **Mercredi : heure(s)**
- **Jeudi : heure(s)**
- **Vendredi : heure(s)**
- **Samedi : heure(s)**

TOTAL d'ouverture sur la semaine « type » : Heures (calcul automatique)

4.3 Les animateurs du RPE

Nombre d'équivalents temps plein (ETP) d'animateurs en 2024 : ... ETP

Précision : la valeur affichée ici est celle qui figure dans la dernière déclaration faite sur le portail partenaire en date du xx/xx/2024. Si cette donnée n'est pas correcte, il convient de la modifier dans la déclaration réelle qui permettra la production du bilan définitif d'activité validé par la CAF.

Précision : il s'agit des profils des animateurs et non des fonctions « support » (secrétaire, personnels administratifs, agents d'entretiens...) ni du diplôme (CAP, DEUG, licence...)

dont éducateurs de jeunes enfants : ETP

dont travailleurs sociaux / conseillers en économie sociale familiale : ETP

dont animateurs socioculturels : ETP

dont psychologues : ETP

dont infirmier(e)s spécialisés ou non : ETP

dont autre(s) qualification(s) : ETP

dont hommes : ETP

Nombre d'animateurs présents dans la structure au 31/12/2024 : ...

Animateur 1 : ETP et présent dans le RPE depuis le MM/AAAA

Animateur 2 : ETP et présent dans le RPE depuis le MM/AAAA

Animateur 3 : ETP et présent dans le RPE depuis le MM/AAAA

Animateur 4 : ETP et présent dans le RPE depuis le MM/AAAA

Animateur 5 : ETP et présent dans le RPE depuis le MM/AAAA

Animateur 6 : ETP et présent dans le RPE depuis le MM/AAAA

Nombre d'animateurs en ETP ayant suivi une formation en 2024 : ETP

Objet des formations :

Indiquez le nombre d'animateurs en ETP concernés pour chaque formation :

Ex : un animateur à 0,8 ETP fait une formation de 3 jours sur 2024 sur la connaissance de l'enfant et de son développement, il faut donc renseigner 0,8 ETP formé sur la ligne correspondant à cette formation.

Connaissance de l'enfant et de son développement : ETP

Courants pédagogiques (Freinet, Montessori, ...), activités pédagogiques à proposer à l'enfant : ETP

Cadre réglementaire relatif à la fonction employeur/salarié : ETP

Cadre réglementaire de la petite enfance et du RPE : ETP

Formation à la conduite de réunions, en communication : ETP

Formation sur des logiciels (de gestion, de bureautique, ...) : ETP

Formation en santé environnementale, aux démarches écologiques, ... : ETP

La gestion du handicap (langue des signes, gestion d'un handicap physique ou moteur...) : ETP

Premiers secours, sauveteur secouriste du travail, évacuation incendie... : ETP

Accompagnement à la parentalité : ETP

Autres : ETP

4.4 Pilotage et ancrage territorial du RPE

Un comité de pilotage s'est-il réuni au moins une fois en 2024 pour suivre l'activité du RPE ?

- Oui Non Il n'y a pas de comité de pilotage sur le territoire

Le RPE est-il implanté sur un territoire couvert par une convention territoriale globale (CTG) ?

- Oui Non

Si oui, le RPE participe-t-il aux réflexions en lien avec la CTG (réunions, groupes de travail, diagnostic etc) ?

- Oui Non

Le RPE est-il impliqué dans :

- | | | |
|--|--|---|
| au moins une commission d'attribution des places en EAJE du territoire | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non | <input type="radio"/> L'instance n'existe pas sur le territoire |
| le réseau départemental des RPE | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non | <input type="radio"/> L'instance n'existe pas sur le territoire |

En 2024, le RPE avait-t-il un partenariat avec des équipements locaux :

| | Partenariat | | Action(s) réalisée(s) Description succincte (facultatif) |
|--|---------------------------|---------------------------|---|
| Bibliothèque, médiathèque, ludothèque | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | |
| Autre(s) RPE(s) | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | |
| Ecole maternelle | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | |
| Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | |
| Ecole de musique, danse, conservatoire, activité culturelle ou sportive | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | |
| Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | |
| Ehpad, maison de retraite | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | |
| Centre social | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | |
| Professionnels et structures du champ de l'accompagnement à la parentalité (LAEP, association de parents, ...) | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | |
| Associations ou syndicats représentatifs des parents-employeurs (ex : FEPEM, ...) | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | |
| Association d'assistants maternels | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | |
| Équipement en lien avec la nature, les animaux (ex : fermes pédagogiques...) | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | |

5 - L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

Le RPE a-t-il mis en place en 2024 des actions de communication pour faire connaître ses missions auprès des familles ?

Oui Non

précisez la ou les actions mises en place (en présentiel ou en visio):

| | | |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Création ou mise à jour d'un site internet, padlet, blog | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| Production de flyers, plaquette d'information, information sur des panneaux d'affichage | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| Rédaction d'article dans les journaux locaux | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| Communication de message/information sur une radio locale | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| Communication sur les réseaux sociaux | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| Campagne de communication via SMS, appels ou mailing | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| Organisation de réunions d'information | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| Organisation de portes ouvertes, participation à des forums | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| Autres actions | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |

5.1 Mission 1 : Informer les familles

5.1.1 Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire

Actions mises en place par le RPE en 2024 auprès des familles pour présenter les spécificités des différents modes d'accueil (types d'accueil, coût, aides possibles...) :

| | Oui | Non |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Organisation de rendez-vous individuels avec les familles (en face à face, par téléphone, par visio-conférence) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Organisation de portes ouvertes | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Publications sur un site Internet, padlet, blog, réseaux sociaux | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Organisation de réunions d'informations collectives | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Participation à des forums petite enfance | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Réalisation de supports de communication (plaquettes, affiches, ...) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Autres | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Nombre de contacts reçus de familles en 2024 concernant des demandes d'information sur la recherche d'un mode d'accueil : contacts

Renseignez tous les contacts sur place, avec ou sans rendez-vous, par téléphone, par mail, sur monenfant.fr. Un contact est défini comme une sollicitation d'une famille par le biais d'un appel téléphonique, un mail, un rendez-vous physique... S'il y a plusieurs questions posées au cours d'un même contact, on ne comptabilise qu'un seul contact.

5.1.2 Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne

Sur le site monenfant.fr, le RPE est-il habilité à recevoir les demandes d'information en ligne des parents ?

Oui Non

Le RPE a-t-il recours au site monenfant.fr pour présenter l'offre disponible aux parents lors des rendez-vous ?

Oui Non

Information pour le RPE : Vous n'avez rien à saisir dans cet encadré. Cliquez sur Suivant.
Mission renforcée "Guichet unique"

Le RPE s'est-il engagé en 2024 sur la mission de guichet unique d'information afin de faciliter les démarches des parents et la coordination des acteurs sur le territoire ?

Le RPE est-il évalué sur cette mission renforcée en 2024 ?

Le RPE est-il l'unique porte d'entrée des demandes d'information des familles sur les modes d'accueil ?

MISSION RENFORCEE 1 ATTEINTE :

5.2 Mission 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel

5.2.1 Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels

Nombre de demandes formulées par les familles au RPE concernant la recherche d'un mode **d'accueil** en 2024 :

Ex : une famille qui sollicite le RPE trois fois doit être comptabilisée 3 fois pour bien représenter la charge du RPE.

| | |
|---|-----------------|
| chez un assistant maternel (à domicile ou en MAM) | demandes |
| avec un salarié à domicile | demandes |
| en EAJE | demandes |
| Plusieurs ou pas de type d'accueil précis | demandes |
| TOTAL : | demandes |

Le RPE met-il en relation l'offre et la demande spécifiques d'accueil d'enfants en situation de handicap ?

Le RPE met-il en relation l'offre et la demande spécifiques d'accueil d'enfants en horaires atypiques ?

| | Nombre de demandes spécifiques |
|--|--------------------------------|
| en horaires spécifiques/atypiques (avant 07h00, après 20h00, le week-end, jours fériés) | |
| en urgence (indisponibilité imprévue de l'assistant maternel, événement familial imprévu, reprise d'activité impromptue) | |
| d'enfants en situation de handicap | |
| en périscolaire | |
| autres demandes : | |
| TOTAL demandes spécifiques : | demandes |

5.2.2 Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur

Nombre de contacts reçus de familles en 2024 concernant le rôle d'employeur, les démarches à faire, le contrat de travail :

Renseignez tous les contacts sur place, avec ou sans rendez-vous, par téléphone, par mail, sur monenfant.fr

..... contacts

En cas de difficulté pour répondre aux parents sur des questions concernant le rôle de particulier employeur, le RPE renvoie-t-il les familles vers d'autres organismes ?

Oui

Non

Vers quel(s) organisme(s) ?

| | Oui | Non |
|--|-----------------------|-----------------------|
| le centre Pajemploi | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| les organismes représentatifs tels que la Fédération des particuliers-employeurs de France (Fepem) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Autres | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Le RPE informe-t-il les parents sur les principes de la charte nationale d'accueil du jeune enfant ?

Oui Non

A l'occasion de la mise en place du Service **public** de la petite enfance, les Relais petite enfance sont invités à amplifier l'accompagnement des parents employeurs, en réalisant le cas échéant et sur la base du volontariat, des démarches administratives et des déclarations sociales et fiscales pour le compte de ces derniers.

Le RPE a-t-il déjà mis en place de telles actions ou des actions qui s'y apparentant en 2024 ?

Oui Non

Veillez préciser la nature de cet accompagnement :

5.3 Fréquentation du RPE par les familles

Nombre de familles différentes ayant bénéficié d'une information (collective ou individuelle) en 2024 :

Proportion de familles ayant bénéficié d'une information (collective ou individuelle) en 2024 :

En moyenne hebdomadaire sur les ETP du RPE déclarés dans le portail partenaire, combien d'heures sont dédiées à l'offre de services aux familles (réalisation de support d'information, services en ligne, entretiens individuels, réunions d'information collectives, permanences administratives...) :

..... heures

Exemple : Prenons le cas d'un RPE avec 2.6 ETP, ce qui représente 91h de travail hebdomadaire (=2,6 x 35h).

Chaque semaine, 2 professionnels consacrent chacun 2 matinées à l'information aux familles (4 matinées de 4h = 16h) et 1 professionnel dédie 4h à la conception de réunions d'information.

Sur la semaine, ce sont donc 20h que l'on peut affecter à l'offre de services aux familles. La réponse de ce RPE sera 20h.

Le [NOMEQU] employait ETP d'animateurs en 2024, ce qui correspond à ... heures de travail hebdomadaire.

Le RPE consacre donc % de son temps de travail à l'offre de service aux familles.

5.4 La parole est à vous

Au cours de 2024, le RPE a-t-il mis en place des actions **nouvelles ou améliorées** pour les familles ?

Oui

Non

Précisez ces actions/démarches (les 2 principales, **facultatif**) :

Action innovante 1 :

Action innovante 2 :

Si vous souhaitez développer certains aspects de l'activité du RPE concernant l'information et l'accompagnement des familles de façon plus détaillée, vous pouvez le faire ici (**facultatif**) :

6 - L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS (assistants maternels et salariés à domicile)

6.0 Préambule sur l'offre de service en direction des professionnels

En cas de difficulté pour répondre aux professionnels sur les questions concernant leur statut de salariés du particulier employeur, le RPE renvoie-t-il les professionnels vers d'autres organismes ?

Oui

Non

Vers quel(s) organisme(s) ?

| | Oui | Non |
|--|-----------------------|-----------------------|
| le centre Pajemploi | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| les associations et fédérations représentatives des assistants maternels | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Autres | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Le Code de l'action sociale et des familles et le référentiel des missions des RPE de la branche Famille prévoient que les Relais petite enfance informent et accompagnent les professionnels de l'accueil individuel : les assistants maternels et le cas échéant les professionnels de la garde d'enfants à domicile.

Dans le cadre de son projet de fonctionnement, votre RPE développe-t-il une offre de services en direction des professionnels de la garde d'enfants à domicile ?

Oui

Non

Si oui, pouvez-vous préciser l'offre de service en direction des professionnels de la garde d'enfants à domicile ?

6.1 Mission : Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels

6.1.1 Informer les professionnels et leur proposer des temps d'échange et d'écoute

Merci d'indiquer le nombre de séances organisées en 2024 selon le motif principal (si plusieurs sujets abordés, ne retenir qu'un seul sujet par séance) :

| Motifs | Nombre de séances | |
|---|---|---|
| | Entretiens individuels (présentiel, visio, téléphone) | Réunions collectives ou conférences thématiques + temps d'échanges, des groupes de paroles entre professionnels |
| Les conditions d'accès et d'exercice du métier | | |
| Les passerelles entre les différents métiers | | |
| Le droit du travail | | |
| Les formations continues | | |
| Le fonctionnement du RPE | | |
| Les besoins de l'enfant (sommeil, alimentation...) | | |
| Les gestes et les postures au travail | | |
| L'éveil et le développement du jeune enfant (aménagement de l'espace, étapes du développement, compétences langagières, sociales, pré-mathématiques, lecture partagée...) | | |
| Les ressources du territoire (LAEP, Ludothèque, médiathèque, ...) | | |
| L'accompagnement des parents dans l'éducation et le développement de leur enfant | | |
| Autres sujets | | |

Des assistants maternels exerçant en MAM ont-ils fréquenté le RPE pour les temps d'information et d'échange qui y sont organisés ?

Oui

Non

Pas de MAM sur le territoire du RPE

Des professionnels issus de la garde d'enfants à domicile ont-ils fréquenté le RPE pour les temps d'information et d'échange qui y sont organisés ?

- Oui Non Pas de garde à domicile connue sur le territoire du RPE

6.1.2 Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur le site monenfant.fr

Combien d'assistants maternels le RPE a-t-il accompagnés pour effectuer les démarches d'inscription et déclaration sur le site monenfant.fr ? ... assistants maternels

Combien d'assistants maternels le RPE a-t-il accompagnés pour effectuer la mise à jour de sa fiche identitaire et de ses disponibilités d'accueil sur le site monenfant.fr ? ... assistants maternels

La réglementation prévoit désormais que les assistants maternels doivent présenter une attestation d'honorabilité lors du dépôt d'une demande d'agrément, ou lors du renouvellement de ce dernier auprès du conseil départemental (et a minima tous les 5 ans). Le RPE peut orienter les assistants maternels dans l'accomplissement de cette démarche.

Combien d'assistants maternels le RPE a-t-il accompagnés pour effectuer la demande d'attestation d'honorabilité sur le site honorabilite.social.gouv.fr ? ... assistants maternels

6.1.4 Organiser des événements ponctuels

Le RPE a-t-il organisé des événements ponctuels (fêtes, sorties, ...) en 2024 ?

ex : spectacle de Noël, organisation de pique-nique, portes ouvertes, sorties à la ferme, au zoo, ...

- Oui Non

Nombre d'événements ponctuels (fêtes, sorties, ...) organisés en 2024 :
événements

6.2 Mission : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques

6.2.1 Organiser des ateliers d'éveil

Le RPE a-t-il organisé des ateliers d'éveil/animations pour les professionnels et les enfants accueillis en 2024 ? Les activités peuvent se dérouler au sein du RPE ou en collaboration avec des structures existantes du type ludothèque, bibliothèque...

- Oui Non

Nombre d'ateliers d'éveil/animations proposés aux enfants en présence du professionnel organisés en 2024 :
ateliers d'éveil

Nombre d'ateliers d'éveil, animations par ETP : (calcul automatique)

En moyenne quelle est la durée hebdomadaire des ateliers d'éveil (hors préparation, rangement, ...) ? heures

Quelles sont les activités proposées par le RPE lors des ateliers d'éveil en 2024 ? (500 caractères maximum)

Les ateliers d'éveil proposés aux enfants en présence des professionnels ont-ils eu lieu selon un planning fixe dans la semaine (ex : tous les mardis matins et/ou tous les jeudis après-midi) :

Oui Non

A quelle fréquence les AM peuvent-ils participer aux ateliers avec les enfants ?

- Au moins une fois par semaine
- Deux fois par mois
- Une fois par mois
- Moins d'une fois par mois

En 2024, les ateliers d'éveil ont eu lieu :

| | Matin | | Après-midi | |
|----------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| lundi | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| mardi | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| mercredi | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| jeudi | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| vendredi | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| samedi | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |

Des assistants maternels exerçant en MAM ont-ils fréquenté le RPE pour les ateliers d'éveil ?

Oui Non Pas de MAM sur le territoire du RPE

Des professionnels issus de la garde d'enfants à domicile ont-ils fréquenté le RPE pour les ateliers d'éveil ?

Oui Non Pas de garde à domicile connue sur le territoire du RPE

Nombre de gardes d'enfants à domicile différents ayant participé aux ateliers d'éveil en 2024: GED Ne sait pas

Fréquentation des ateliers d'éveil :

Information pour le RPE : Vous n'avez rien à saisir dans cette rubrique. Cliquez sur Suivant.

Nombre d'enfants différents ayant participé aux ateliers d'éveil en 2024 :

Nombre d'assistants maternels différents ayant participé aux ateliers d'éveil en 2024:

Proportion d'enfants du territoire ayant participé aux ateliers d'éveil en 2024 :

Proportion d'assistants maternels du territoire ayant participé aux ateliers d'éveil en 2024 :

6.2.2 Accompagner le parcours de formation des professionnels

Nombre d'assistants maternels du territoire partis en formation continue en 2024 : ... assistants maternels

Le RPE a-t-il donné des informations aux professionnels sur les formations disponibles (mail, téléphone, affiches, ...) ?

Oui Non

Le RPE a-t-il mis les professionnels en relation avec des organismes de formation ?

Oui Non

Le RPE a-t-il géré les inscriptions aux formations ?

Oui Non

Le RPE a-t-il constitué des groupes pour faire des inscriptions collectives ?

Oui Non

Le RPE peut-il mettre une salle à disposition pour les organismes de formation en cas de besoin ?

Oui Non

Le RPE a-t-il organisé des séances d'analyse de la pratique avec les professionnels ?

Oui Non

Nombre d'assistants maternels différents ayant bénéficié d'ateliers d'analyse de la pratique organisés par le RPE en 2024 : ... assistants maternels

Nombre de séances d'analyse de la pratique organisées par le RPE en 2024 : ... séances

Mission renforcée "Analyse de la pratique"

Le RPE s'est-il engagé en 2024 sur la mission d'analyse de la pratique afin de contribuer à l'amélioration continue de l'accueil par les assistants maternels ?

Le RPE est-il évalué sur cette mission renforcée en 2024 ?

Nombre d'assistants maternels différents ayant bénéficié d'ateliers d'analyse de la pratique organisé par le RPE en 2024 :

OBJECTIF 1 (au moins 8 assistants maternels différents ont bénéficié d'ateliers d'analyse de la pratique organisés par le RPE dans l'année) ATTEINT :

Nombre de séances d'analyse de la pratique organisées par le RPE en 2024 :

OBJECTIF 2 (le RPE a organisé au moins 6 séances d'analyse de la pratique dans l'année) ATTEINT :

MISSION RENFORCEE 2 ATTEINTE :

6.3 Mission : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier

6.3.1 Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels

Est considéré comme étant en sous-activité subie un assistant maternel ne travaillant pas à hauteur de son agrément sans ce que ce soit un choix de sa part.

Quelles sont les actions mises en place par le RPE en 2024 pour lutter contre la sous-activité des assistants maternels ?

Le RPE a proposé une aide à la rédaction du CV ou du projet d'accueil Oui Non

Le RPE a donné des conseils pour la réalisation des entretiens avec les familles Oui Non

Le RPE a orienté vers des formations Oui Non

Le RPE a orienté vers la PMI Oui Non

Le RPE a organisé des temps de rencontre parents/professionnels Oui Non

Le RPE a accompagné les professionnels dans une perspective d'évolution de leur offre d'accueil (accueils périscolaires, accueils d'urgence, horaires atypiques...) Oui Non

Le RPE a communiqué régulièrement sur les disponibilités des professionnels Oui Non

Le RPE a incité les professionnels à mettre leurs disponibilités régulièrement à jour sur le site monenfant.fr Oui Non

Le RPE a eu un partenariat avec pôle emploi/France travail ou un autre acteur de l'insertion socio-professionnelle Oui Non

Le RPE a mis en place d'autres actions Oui Non

Nombre d'assistants maternels ayant signalé leur sous-activité au RPE en 2024 : assistants maternels

Nombre d'assistants maternels ayant signalé leur sous activité en 2024 et ayant bénéficié de l'accompagnement du RPE pour améliorer leur employabilité en 2024 : assistants maternels

Proportion d'assistants maternels ayant signalé leur sous activité en 2024 et ayant bénéficié de l'accompagnement du RPE pour améliorer leur employabilité en 2024 : % (calcul automatique)

6.3.2 Accompagner les projets de création de MAM

Au cours de 2024, le RPE a-t-il accompagné des projets de création de MAM ?

Oui Non

Si oui, combien de projets de création de MAM le RPE a-t-il accompagnés ?

Parmi ces projets de création de MAM, combien ont été accompagnés au titre du Piaje ?

Quel type d'accompagnement le RPE a-t-il apporté aux projets de création de Mam ?

Identification des besoins du territoire (diagnostic territorial, étude de l'offre d'accueil disponible, besoins des familles, mise en relation avec la collectivité locale, avec la PMI, recherche des locaux...) Oui Non

Montage administratif du projet (accompagnement aux démarches administratives, à l'élaboration d'un budget prévisionnel, information sur les aides financières de la Caf, recherche de locaux...) Oui Non

Aide au démarrage du projet (Communication, mise en relation avec les familles...) Oui Non

Autre accompagnement Oui Non

Préciser le(s) autre(s) type(s) d'accompagnement :

6.3.3 Promouvoir l'accueil individuel et le métier d'assistant maternel

Le RPE a-t-il mis en place des actions de promotion de l'accueil chez un assistant maternel auprès des parents en recherche d'un mode d'accueil en 2024 ?

Oui Non

Pouvez-vous décrire brièvement ces actions de promotion de l'accueil chez un assistant maternel auprès des parents réalisées en 2024 ?

Le RPE a-t-il mis en place des actions de promotion du métier d'assistant maternel en direction de futurs/potentiels assistants maternels en 2024 ?

Oui

Non

Pouvez-vous décrire brièvement ces actions de promotion du métier d'assistant maternel réalisées en 2024 et les partenaires associés ?

Information pour le RPE : Vous n'avez rien à saisir dans cet encadré. Cliquez sur Suivant.
Mission renforcée "Promotion renforcée de l'accueil individuel"

Le RPE s'est-il engagé en 2024 sur la mission de promotion renforcée de l'accueil individuel et du métier d'assistant maternel afin de lutter spécifiquement contre la sous activité subie et le manque d'attractivité du métier ?

Le RPE est-il évalué sur cette mission renforcée en 2024 ?

Objectif 1 : Le RPE a-t-il réalisé dans l'année au moins une action de promotion dans le cadre de sa stratégie pluriannuelle ?

Objectif 2 : Le RPE a-t-il établi une stratégie pluriannuelle de promotion de l'accueil individuel ou du métier d'assistant maternel ?

MISSION RENFORCEE 3 ATTEINTE :

6.4 La fréquentation du RPE par les professionnels

Information pour le RPE : Vous n'avez rien à saisir dans cette page. Cliquez sur Suivant.

Nombre d'assistants maternels différents ayant bénéficié de renseignements individuels en 2024

Proportion d'assistants maternels du territoire ayant bénéficié de renseignements individuels en 2024 :

Nombre d'assistants maternels différents ayant participé à des temps d'information ou de dialogue collectifs en 2024 :

Proportion d'assistants maternels du territoire ayant participé à des temps d'information ou de dialogue collectifs en 2024 :

Nombre d'assistants maternels différents ayant participé aux activités du RPE au moins une fois en 2024 :

Proportion d'assistants maternels du territoire ayant participé aux activités du RPE au moins une fois en 2024 :

Nombre de salariés à domicile différents ayant participé aux activités du RPE au moins une fois en 2024 :

6.4 La parole est à vous

En 2024, le RPE a-t-il mis en place des actions **nouvelles ou améliorées** pour les professionnels ?

Oui

Non

Précisez ces actions/démarches (les 2 principales, facultatif) :

Action innovante 1 :

Action innovante 2 :

Si vous souhaitez développer certains aspects de l'activité du RPE concernant l'information et l'accompagnement des professionnels de façon plus détaillée, vous pouvez le faire ici (facultatif) :